



Commune de Bouy

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 28 janvier 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt huit janvier, à 20 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Bouy, régulièrement convoqué le **10 janvier 2019** s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **Thierry CHAPPAT**, Maire de la Commune.

Etaient présents : Thierry CHAPPAT, Francis LEMPEREUR, Sébastien GUILLAUMET, Adelin BERTON, Sandrine REICHART, Vincent GUILLAUMET, Pascal DEDET, Isabelle SAOUSSA, Emmanuel RENAULT, Dominique GIRARD, Audrey COUVERT, Hervé MACHET, Raphaël FAILLIOT, Edouard CHATELAIN.

Absents excusés : Alain MAIZIERES

Monsieur Vincent GUILLAUMET été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

1/ approbation du compte rendu du 19 décembre 2018 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce compte rendu fera l'objet d'une approbation lors du prochain conseil Municipal

2/ nomination d'un secrétaire de séance : Vincent GUILLAUMET

3/ travaux : point école maternelle

Toiture :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle procédure a été lancée concernant la toiture de l'école maternelle car il n'y a pas eu de réponse lors du lancement du marché. Suite à cette nouvelle procédure « en marché négocié », deux entreprises ont répondu, à savoir :

- Isol toiture pour 44 580.45 euros HT
- CDMG pour 52 413.99 euros HT

Monsieur le Maire précise que les travaux auront lieu durant les congés scolaires du mois d'avril

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise ISOL TOITURE pour un montant HT de 44 580.45 euros.

Stores protection solaire :

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier suite à la réunion de conseil en date du 19 novembre dernier, à savoir :

| Entreprise | solution 3 stores (HT) | solution 1 store (HT) |
|------------|------------------------|-----------------------|
| Roux | 8368 euros | 6868 euros |
| Komilfo | 11198 euros | 9198 euros |
| Lamy | 6830 euros | 5334 euros |
| Eurostores | 9478 euros | 7597 euros |

Après présentation des différentes offres, les conseillers municipaux avaient demandé que les trois entreprises de Bouy soient contactées, à savoir : SARL PIERRE REICHART, EURL MAIZIERES et ISOL TOITURE plus les entreprises PAQUATTE et VAROQUIER.

Les entreprises de Bouy ont répondu qu'elles ne faisaient pas et les entreprises PAQUATTE et VAROQUIER n'ont pas répondu. En conséquence, il propose de retenir l'entreprise ROUX pour la solution 3 stores à 8 368 euros HT, compte-tenu du fait que l'offre la moins disante (Ets LAMY) n'offre pas les garanties suffisantes quant à la robustesse des équipements proposés (type de toile et fixation).

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise ROUX pour la somme de 8368 euros HT.

4/ budget : point année 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que malgré la baisse des dotations de l'état, la commune dégage un excédent pour 2018 d'environ 50 000 euros, mais que cette somme représente tout de même une baisse d'environ 14 000 euros par rapport à 2017.

En ce qui concerna la baisse des dotations de l'Etat suite au regroupement des communes, beaucoup de communes ont perdu la part DSR Cible à cause de la méthode de calcul qui prend en compte tous les habitants de Châlons-Agglomération. Normalement, l'Etat devrait réintroduire une compensation pour que les communes ne perdent pas toute la dotation, pour Bouy, la somme de 7 000 euros pourrait revenir dans le budget.

Paiement de factures avant le vote du budget : il s'agit des factures de la société NS2J pour la maintenance et la révision des ordinateurs de l'école pour un montant de 2 978 euros TTC et une facture d'achat d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie d'un montant de 1224 euros. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre une délibération autorisant le paiement de ces factures avant le vote du budget primitif qui n'interviendra qu'au mois d'avril.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise d'une délibération pour le paiement de ces deux factures de 2978 et 1224 euros à la société NS2J.

5/ voirie : compétence communale/intercommunale

Monsieur le Maire rappelle les informations communiquées lors du conseil du 01 octobre 2018, à savoir :

10/ classification route

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les routes d'intérêt communautaire inscrites dans les compétences de l'ex-CCRM. Puis il indique qu'une commission de travail s'est réunie au sein de la CAC pour définir une nouvelle compétence « voirie » et il expose les « solutions » proposées. Monsieur le Maire donne le point de vue de la commune des Grandes Loges. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix POUR de sortir la route des Grandes Loges du tableau vert et de l'inscrire dans le tableau jaune.

Monsieur le Maire informe donc le conseil que la commune va récupérer la compétence voirie et qu'en conséquence Châlons-Agglomération devra reverser la somme de 5707 euros à charge pour la commune d'entretenir la route des Grandes Loges.

6/ association foncière : composition du bureau

Monsieur le Maire indique que le mandat des membres du bureau de l'association foncière est arrivé à échéance.

Il rappelle que la première moitié de la liste est proposée à la désignation de la Chambre d'Agriculture par l'Association Foncière, que la deuxième moitié de la liste est désignée par le conseil municipal.

Les propriétaires figurant sur la première moitié de cette liste proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture :

MM. MICHEL Alain – VLLUGENS Cyril – ANTOINE Michel – VARLOT Yannick – GILLET Alexandre

Les propriétaires figurant sur la deuxième moitié de cette liste proposés à la désignation du conseil municipal :

MM. BERTON Adelin – FAILLIOT Raphaël – MACHET Hervé – BOURNAISON Julien – GILLET Bernard

Après en avoir délibéré par 11 voix POUR, le conseil municipal désigne en qualité de membres du bureau de l'association foncière : MM. BERTON Adelin – FAILLIOT Raphaël – MACHET Hervé – BOURNAISON Julien – GILLET Bernard.

A noter que MM. BERTON Adelin, FAILLIOT Raphaël et MACHET Hervé se sont abstenus de voter étant propriétaires proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture.

7/ informations et questions diverses

Voisins vigilants : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le protocole est prêt à la signature et demande si des conseillers souhaitent être présents lors de la signature en mairie. Les conseillers indiquent faire confiance au Maire qui choisira une date.

Bois des Naissances (jardin des naissances) : la date retenue est le samedi 06 avril à 11 heures.

Contentieux Mr X / Commune de Bouy : le dossier est passé au Tribunal Administratif, Monsieur X a été débouté. Maintenant ce dossier est sur le bureau du Procureur du TGI La gendarmerie a été mandaté par le Procureur pour avoir la communication complète des documents d'urbanisme suite au PV établi pour infraction au code de l'urbanisme.

Ouverture d'un cahier de doléances : Monsieur le Maire indique que ce cahier de doléances est ouvert et les administrés peuvent venir y inscrire leurs doléances pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

101^{ème} congrès des Maires : la résolution proposée sera envoyée à chaque conseiller et débattu lors de la prochaine réunion du conseil.

Contribution 2019 SDIS de la Marne : Monsieur le Maire fait part du courrier notifiant la contribution pour l'année 2019, à savoir : 5095.16 euros.

Monsieur le Maire rappelle le montant des contributions depuis 2017, date de la fusion avec Châlons-Agglomération :

2017 : 4 624.57 euros

2018 : 4 838.59 euros

2019 : 5 095.16 euros

Monsieur le Maire propose d'écrire au SDIS en indiquant son agacement face à ces augmentations.

Salon du Tourisme : Monsieur le Maire indique que ce salon aura lieu du 1^{er} au 04 mars au Capitole à l'initiative de la CAC, que des cellules sont à disposition des entreprises ou associations souhaitant se faire connaître au sein de Châlons-Agglomération. La Présidente de l'association les amis de Henri Guillaumet pourrait être contactée afin de savoir si le musée serait intéressé.

Journée Citoyenne : c'est une opération nationale consistant en une journée de réalisation d'un chantier de rénovation – réparation – entretien ou embellissement d'un lieu. Monsieur le Maire propose que la commune de Bouy participe à cette journée citoyenne et propose comme exemple la rénovation de l'abribus. Cette journée aura lieu le 25 mai et serait suivie d'un moment convivial.

Pour plus d'information, il indique aux conseillers qu'une information est disponible sur le site de l'association des maires.

SCOT : il sera approuvé en septembre 2019. Actuellement en cours la consultation des différentes assemblées ce document fera l'objet d'une enquête publique de trois mois. Si le PLU de la commune n'est pas compatible, il y aura obligation de révision dans un délai de trois ans. Pour le moment, le PLU de Bouy semble compatible.

Fibre numérique : les travaux destinés à réaliser l'installation de la fibre jusque l'abonné sont prévus en 2022/2023. Le financement avec Châlons-Agglomération reste à définir.

Thermographie : Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des nouvelles réglementations sur les économies d'énergies, et avec l'accompagnement de la société SYNERCIEL (Partenaire Solutions Habitat d'EDF), le village de BOUY fera l'objet une opération thermographie. La société ARTECH DRONE survolera le village afin de prendre des clichés des habitations. Le but est de déceler les pertes de chaleur par camera thermique et de définir la qualité de l'isolation des habitations.

Cette opération se déroulera le mardi 29 ou mercredi 30 Janvier.

Une réunion de restitution des résultats et d'information vous est proposée, le **mercredi 06 Février 2019 à partir de 18h30** à la salle des fêtes de BOUY, suivie d'un apéritif.

Cette opération est effectuée gratuitement et à titre d'information sur les déperditions d'énergie ainsi que sur l'amélioration thermique de l'habitat et les aides possibles.

Certains professionnels des métiers de la rénovation énergétique seront également présents ainsi que la société ARTECH DRONE pour répondre aux éventuelles questions.

Monsieur le Maire rappelle l'existence de la « plateforme énergétique » et indique que la gestion d'un dossier coûte 250 euros tout compris.

Panneaux de signalisation : Mme SAOUSSA demande que la commune commande deux panneaux « rue de la gare » car les livreurs ne trouvent pas la rue vu qu'elle n'est pas identifiée par des panneaux comme les autres rues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance : Vincent GUILLAUMET